

	Les revenus des parents biologiques sont demandés pour les enfants confiés à un tiers digne de confiance.		<input type="checkbox"/>
		3) AUCUNE ACTIVITE SALARIALE - Interrogation salariale CAFAT	<input type="checkbox"/>
7. Autres justificatifs	Préciser ci-dessous les autres documents transmis pour justifier de votre situation (ex : justificatif de fin de contrat, attestation d'incarcération, solde de tout compte, notification retraite CAFAT ou complémentaire...)		<input type="checkbox"/>
8. Références paiement	Certaines aides sont versées directement aux familles (ex : allocation spéciale rentrée)	Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) au nom de la personne qui a la charge effective de l'enfant boursier ATTENTION ! Seuls les comptes épargne OPT sont acceptés. Pour les autres structures, compte courant obligatoire	<input type="checkbox"/>

Attention seuls les dossiers transmis COMPLETS au plus tard le 13 juillet 2017 auprès de l'établissement scolaire seront instruits pour la rentrée 2018.
Le bureau des bourses et aides scolaires (BBAS) se réserve le droit de réclamer tout justificatif supplémentaire nécessaire au traitement de votre demande.